



*Le Maire*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ville de Talant*

Talant, le le 28 janvier 2021

Scolarité et Entretien des Locaux

Réf. : SA - 266

Objet : restauration scolaire

Madame, Monsieur,

Les dernières annonces gouvernementales ont amené les collectivités à renforcer le protocole sanitaire déjà en vigueur dans les restaurants scolaires depuis le printemps 2020.

La Ville de Talant applique au maximum de ses possibilités en terme de locaux comme d'encadrement les grands principes que sont le port du masque pour les adultes et les enfants d'âge élémentaire, le lavage fréquent des mains, la désinfection des surfaces après chaque service, l'aération des locaux, le non-brassage de groupes d'élèves et la distanciation entre groupes et entre enfants.

Le nombre important d'élèves déjeunant au restaurant scolaire rend toutefois difficile le respect total de la distanciation sociale.

C'est pourquoi, dans le but de faciliter la mise en œuvre du protocole sanitaire et de préserver la santé de vos enfants, je vous invite, si vous en avez la possibilité, à les garder à la maison pour le temps du midi.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Le Maire

Fabian Ruinet